

Des plantations contre les crues

Agriculture. Depuis dix ans dans la plaine de Saint-Gervais une expérience agroforestière est menée avec succès.

08/07

Et dans dix je revierdrai, pouvait fredonner en 2007, Jean Larnac, agriculteur de Saint-Gervais qui a tenu hier à célébrer le dixième anniversaire d'une innovation agroforestière sur ses terres. La jument de Michau n'était pas là et ni le loup ni le renard absents n'ont chanté. En revanche, pour la matinée événementielle qu'il a organisée, il a pu compter sur la mobilisation de techniciens du Centre régional de la propriété forestière (CNP), de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts et du syndicat mixte ABCèze.

Environ vingt personnes, majoritairement des invités du CNPF, propriétaires forestiers, étaient venus découvrir des terres accueillant des systèmes agroforestiers. Il s'agit dans des parcelles agricoles d'associer des arbres espacés à des cultures ou inversement d'implanter des cultures dans des parcelles boisées éclaircies.

La rentabilité à long terme a fait peur

Au cœur d'une noyeraie dont l'essence principale plantée est le noyer commun ou franc, c'est-à-dire noyer à bois (des noyers hybrides ont aussi été plantés), non loin de la



■ Jean Larnac (chemise à carreaux verts et bleus) est à l'origine du rendez-vous.

PHOTO J.-L. B.

LA PLANTATION

Les mesures

Avant la plantation, des travaux sont à effectuer. Il convient de nettoyer le terrain et si nécessaire de travailler le sol pour permettre aux racines de jeunes plants de prospector un volume maximum de terre. La plantation des arbres forestiers demande de bien choisir ses plants. Ils doivent être de qualité c'est-à-dire bien équilibrés entre le volume racinaire et la taille des parties aériennes. Les entretiens de la plantation sont indispensables pour sa réussite. Le dégageement des plants ; les tailles de formation et la protection contre le gibier sont quelques-unes des mesures à engager.

L'EXONÉRATION

50

ans pour les feuillus, comme les noyers à bois. Cette exonération de la taxe foncière concerne les boisements (et reboisement après coupe d'une parcelle boisée) artificiels. La déclaration doit être réalisée dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux. L'exonération prend effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit la déclaration pour la durée ci-dessus notifiée.

L'installation de systèmes agroforestiers

Une série de mesures vient accompagner les propriétaires fonciers ou agriculteurs qui se lancent dans l'agroforesterie. Mesures financières ; aide publique ; accompagnement et éligibilité du projet et les délais. Les agriculteurs doivent déposer leur dossier

au plus tard, le jeudi 31 août. Pour de plus amples renseignements, se rendre sur le site de la région (www.laregion.fr) ou contacter le CNPF, Christine Boyer (04 66 60 92 93) ou la chambre d'agriculture du Gard : 04 66 86 29 84.

après, au minimum ». C'est-à-dire l'année où l'arbre est coupé pour être destiné à l'ébénisterie.

Plusieurs volets ont été évoqués avec plus ou moins de détails, comme, entre autres, les aspects fiscal, cynégétique et d'entretien. Et comme l'agroforesterie est diverse, une plantation de sorbiers a été visitée.

JEAN-LUG BUYTAERT
jlbuytaert@midilibre.com

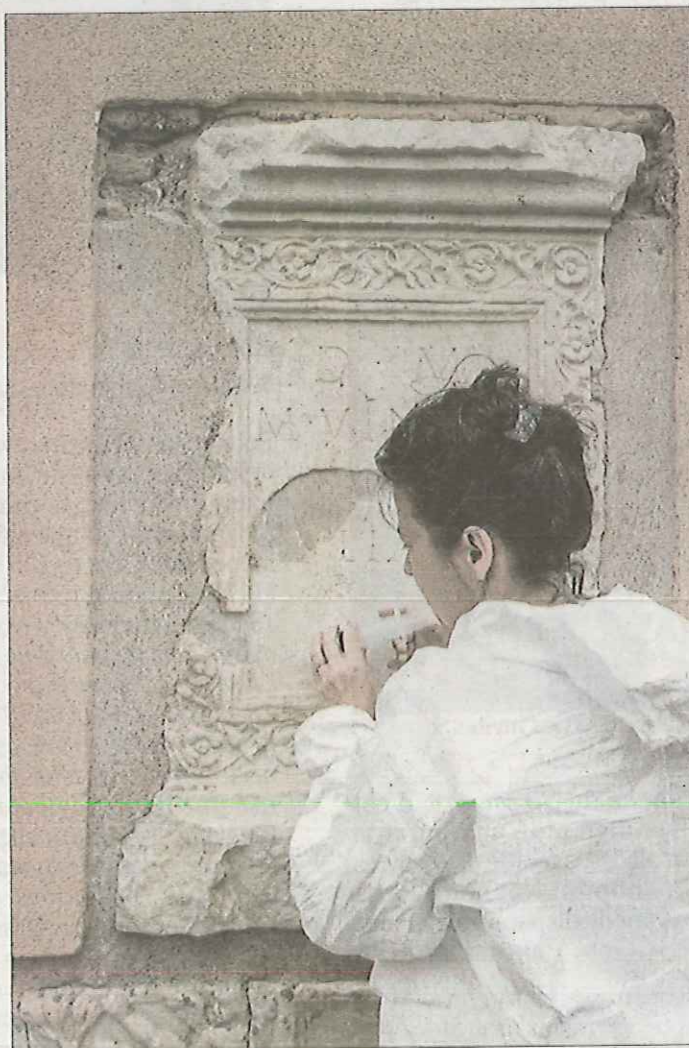
Saint-Gervais Au chevet 06/01/17 du cippe romain et de la frise

Des restaurateurs interviennent pour atténuer les dégâts causés par l'incendie.

Le dernier, mais pas des moindres, chantier pour tenter de sauvegarder l'un des éléments les plus importants du patrimoine de Saint-Gervais a débuté.

Enchâssé dans la façade sud de l'église un « *cippe funéraire datant des règnes de l'empereur Hadrien et d'Antonin, du II^e s. de notre ère ainsi qu'une frise de la cuve d'un sarcophage paléochrétien ornée de personnages et de chérubins séparés par des arbres qui pourraient représenter le paradis* », ont été irrémédiablement endommagés par l'incendie qui s'était déclaré début 2016.

L'atelier Jean-Loup Bouvier, des Angles, spécialisé dans la restauration des monuments historiques, a envoyé l'une de ses restauratrices, Agata Dmochowska-Brasseur, qui a détaillé la nature de son intervention. « *Il s'agit de consolider et de stabiliser leur état. J'injecte à l'aide d'une grosse seringue avec des aiguilles de cathéter en teflon, du même type que celles des infirmières, une émulsion de coulis minéral. Un mortier de chaux fine et de poudre de marbre très légèrement chargé pour remplir les interstices dans les fissures.*



■ Agata, la restauratrice, intervenant sur le cippe romain.

Il me faudra aussi refaire des petits solins pour empêcher les infiltrations d'eau et retirer les traces de ciments

qui ont été projetées ici et là mais ne sont pas dues à l'incendie. Un collègue viendra par la suite pour resti-

tuer (reconstituer) les écritures ("Dis Manibus Marcus Vinicii Voltinia Iuliani" qui veut dire "Aux dieux Mânes de Marcus Vinicius Julianus, de la tribu Voltinia") ». Pour Agata, qui est restauratrice spécialisée en sculpture depuis près de vingt ans, « *ces deux pièces sont assez exceptionnelles, les sculptures sont de grande qualité, la frise du cippe est très finement exécutée et les anges du sarcophage sont très détaillés, notamment leurs ailes. Malheureusement, l'incendie a causé de gros dégâts. Sous l'effet de la chaleur, les écritures ont éclaté, on peut constater de nombreux soulèvements d'épiderme et des fissurations un peu partout. L'ensemble du monument a subi une altération chromatique assez importante, il a roussi* ».

Tout au long de sa journée d'intervention, Agata a vu défiler une quinzaine de villageois, « *Les Saint-Gervaisiens sont plutôt curieux de leur patrimoine, ils m'ont posé de nombreuses questions sur la stèle. J'ai eu plaisir à discuter avec eux mais j'ai dû leur répondre en leur tournant le dos, le mortier que j'utilise sèche très rapidement* », a-t-elle répondu en étant navrée mais très souriante.